

# CERTIFICATION DE L'AIIC

## VISER L'EXCELLENCE

### SOINS INFIRMIERS EN PLAIES, STOMIES ET CONTINENCE

« En tant que diplômé(e)s d'un programme pédagogique avancé d'agrément, les infirmières et infirmiers certifié(e)s améliorent la sécurité et la qualité de vie des Canadiens souffrant de plaies, de stomies et d'incontinence. La certification nous a permis de passer à un niveau supérieur. Elle permet de satisfaire les compétences clairement identifiées et que nous sommes à jour concernant les pratiques exemplaires afin de prodiguer des soins de très grande qualité. »

**Rosemary Hill**, inf. aut., B. Sc. inf., CWOON, PSCC(C)

Présidente, Infirmières spécialisées en plaies, stomies et continence Canada

**Saviez-vous** que plus de 130 infirmières et infirmiers en plaies, stomies et continence de tout le Canada sont maintenant titulaires de la désignation nationale PSCC(C)?

Alberta.....	<b>14</b>	Colombie-Britannique.....	<b>16</b>
Manitoba.....	<b>5</b>	Nouveau-Brunswick.....	<b>4</b>
Terre-Neuve-et-Labrador.....	<b>1</b>	Nouvelle-Écosse.....	<b>8</b>
Territoires du Nord-Ouest.....	<b>2</b>	Ontario.....	<b>73</b>
Île-du-Prince-Édouard.....	<b>3</b>	Québec.....	<b>9</b>
Saskatchewan.....	<b>4</b>	Yukon et Nunavut.....	<b>0</b>

#### Qu'est-ce qui distingue le personnel infirmier certifié par l'AIIC?

- Un savoir-faire clinique avancé accompagné d'un engagement envers l'apprentissage continu
- Des connaissances spécialisées reconnues, authentifiées par des normes nationales strictes
- Un dévouement envers les soins fondés sur des données probantes et la sécurité des patients

#### Que disent les employeurs du personnel infirmier certifié à propos de la certification?

- Elle confirme les compétences renforcées et les connaissances spécialisées d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé.
- Elle permet de recruter et de maintenir en poste les meilleurs infirmiers ou infirmières.
- Elle favorise des soins sûrs et de grande qualité, en plus de rehausser la culture en matière d'éducation.

### DATES IMPORTANTES

#### AUTOMNE 2018

- Période d'inscription à l'examen ou de renouvellement par examen ➤ **Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre**  
Période d'examen de certification ➤ **Du 1<sup>er</sup> au 15 novembre**  
Date limite de renouvellement par apprentissage continu ➤ **Le 30 novembre**

#### PRINTEMPS 2019

- Période d'inscription à l'examen ou de renouvellement par examen ➤ **Du 10 janvier au 1<sup>er</sup> mars**  
Période d'examen de certification ➤ **Du 1<sup>er</sup> au 15 mai**

Nota : Dès l'obtention de la certification, votre désignation PSCC(C) est valide pour une période de cinq ans.

Avoir l'excellence  
à cœur®



ASSOCIATION DES  
INFIRMIÈRES ET  
INFIRMIERS  
DU CANADA®

[obtenircertification.cna-aiic.ca](http://obtenircertification.cna-aiic.ca)